

FSE+ 2021-2027

Accord régional entre l'Etat et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur relatif aux lignes de partage entre le volet déconcentré du programme national FSE+ 2021-2027 et le programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes FEDER-FSE+ FTJ 2021-2027

- VU L'Accord de Partenariat français déposé officiellement auprès de la Commission européenne le 17 décembre 2021,
- VU Le Programme national FSE+ 2021-2027 déposé officiellement auprès de la Commission Européenne le 17 mars 2022,
- VU Le Programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027 déposé officiellement auprès de la Commission Européenne le 11 mars 2022
- VU la délibération n°22-11 du Conseil régional du 25 février 2022 portant candidature de la Région à la fonction d'Autorité de gestion du Programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027 ;

L'Etat,
en tant qu'autorité de gestion déléguée du volet déconcentré du programme national FSE+,
représenté par le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

d'une part,

et

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
en tant qu'autorité de gestion du programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes FEDER-FSE+ FTJ 2021-2027,
représentée par son président,

d'autre part,

conviennent de ce qui suit :

PREAMBULE :

La décision du Premier ministre communiquée aux présidentes et présidents de régions le 27 juin 2019 confirme que le FSE+ en France pour la programmation 2021-2027 sera mis en œuvre de manière partagée entre l'État et les régions.

Par suite, le 22 janvier 2020, le comité État-régions Interfonds s'est accordé sur le fait que « *l'État et les régions pourront intervenir au titre du programme FSE+ qu'ils gèrent pour 2021-2027 sur tout ou partie du périmètre de compétences qui leur est confié par la réglementation* ».

Le Comité Etat-Régions, lors de sa réunion du 23 juillet 2020, a validé un cadre national de coordination du FSE et d'élaboration des lignes de partage pour la période de programmation 2021-2027.

Le présent accord régional porte sur une répartition des champs d'intervention respectifs du FSE + au titre :

- du volet déconcentré en région Provence-Alpes-Côte d'Azur du Programme national FSE+ 2021-2027 porté par la DREETS Provence Alpes Côte d'Azur d'une part,
- du Programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes FEDER-FSE+ FTJ 2021-2027 porté par le Conseil régional d'autre part.

Il présente également les modalités de coordination mises en place à l'échelon régional pour permettre une gouvernance adéquate et une mise en œuvre optimisée du FSE+ afin d'assurer l'information des porteurs de projets sur ces lignes de partage et garantir par ailleurs l'absence de double financement des projets cofinancés. Cette répartition est définie sous réserve de l'approbation définitive de l'accord de partenariat français et des programmes déconcentré et régional par la Commission Européenne.

Cette répartition ne préjuge pas de la mobilisation définitive du FSE+ par les parties, la notification des enveloppes financières, leur ventilation et la stratégie d'intervention des parties (fonds propres, FSE+, FEDER ou FEADER) compléteront cet accord.

ARTICLE 1 – DESCRIPTION DES LIGNES DE PARTAGE PAR CHAMP D'INTERVENTION

L'Etat et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur partagent l'objectif d'aboutir à une répartition optimale et complémentaire des champs d'interventions du FSE+ et de permettre une bonne articulation entre les deux programmes FSE+ 2021-2027 dans l'intérêt des publics et des territoires concernés.

Au titre du FSE+, le **Programme Régional (PR)** Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes FEDER-FSE+ FTJ 2021-2027, porté par la Région Provence-Alpes Côte d'Azur, vise à « gagner la bataille pour l'emploi » au travers de 4 leviers d'intervention :

- Favoriser la dynamique entrepreneuriale
- Développer une éducation inclusive et permettre une orientation choisie pour une insertion durable
- Développer une offre de formation adaptée aux besoins territoriaux
- Permettre une meilleure égalité d'accès aux soins

Le volet déconcentré du **Programme National (PN)**, porté par la DREETS Provence Alpes Côte d'Azur, vise quant à lui à :

- Mettre en œuvre des actions inclusives d'accompagnement vers l'emploi, lutter contre la pauvreté
- Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes
- Anticiper les mutations économiques et former les actifs occupés
- Développer des actions d'innovation sociale
- Renforcer le système éducatif

Huit champs d'intervention partagés ont été identifiés comme nécessitant un accord local :

1. L'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi et inactifs
2. La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire
3. L'appui à la mobilité professionnelle
4. L'Economie Sociale et Solidaire
5. Le soutien à l'apprentissage
6. Les actions de lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme
7. Les innovations et l'expérimentation sociale
8. La santé

La séparation exacte des prérogatives de chacune des autorités de gestion par thématique est détaillée ci-après.

1- L'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi et des inactifs

La promotion et l'accès à l'emploi est une thématique transversale des deux Programmes.

Dans le cadre du FTJ, la DREETS Provence Alpes Côte d'Azur pourrait intervenir auprès des demandeurs d'emploi en matière d'accompagnement à la découverte des métiers, incluant des mises en situation professionnelles et, par dérogation, sur des actions de formation portant sur les métiers relevant des filières visées dans le plan territorial de transition juste en complémentarité des actions financées par le plan régional de formation.

L'Etat et la Région interviennent donc conjointement et conviennent que :

➤ **Sur le volet déconcentré du programme national FSE+ 2021-2027**

La DREETS Provence Alpes Côte d'Azur interviendra sur le champ de l'emploi en matière d'accompagnement vers l'emploi des demandeurs d'emploi et des inactifs, via des actions de diagnostic, de remobilisation pouvant inclure de levées de freins à l'accès à l'emploi, des modules de découverte des métiers ou encore le recours aux structures d'insertion par l'activité économique.

➤ **Sur le programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes FEDER-FSE+ FTJ 2021-2027**

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur interviendra sur le champ de l'emploi au travers du soutien à des actions d'aide et d'accompagnement à la création, reprise et transmission d'entreprises et de sensibilisation à l'entrepreneuriat mais également par le soutien à l'émergence et l'accompagnement des projets entrepreneuriaux sur les territoires les plus fragiles et dans l'économie sociale et solidaire.

Au travers de ses compétences en matière d'orientation et de formation, elle participera à renforcer les compétences des demandeurs d'emplois et des inactifs via notamment des actions leur permettant une élévation de leur niveau de qualification, d'accéder à des innovations pédagogiques ou à une éducation inclusive favorisant une insertion durable.

2- Prévention et la lutte contre le décrochage scolaire

Cette thématique recouvre tout à la fois des actions préventives, qui visent à détecter et prévenir le décrochage (repérage, plates-formes d'appui et de suivi des décrocheurs, mise en réseau) et des actions de rattrapage scolaire qui visent à réinsérer les jeunes identifiés comme décrocheurs dans le circuit de la formation et de l'insertion professionnelle.

L'Etat et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur conviennent que :

➤ **Sur le volet déconcentré du Programme national FSE+ 2021-2027**

La DREETS Provence Alpes Côte d'Azur interviendra sur l'ensemble de la thématique en finançant les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire et de remobilisation des jeunes en vue de leur retour dans le circuit de formation, incluant l'apprentissage. Une attention particulière sera portée aux jeunes sous-main de justice, ou rencontrant des difficultés particulières liées à leur précarité (pauvreté, jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance, ou en sortant de l'aide sociale à l'enfance sans solution sociale et professionnelle).

L'accompagnement précoce sera privilégié.

➤ **Sur le programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes FEDER-FSE+ FTJ 2021-2027**

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur soutient la lutte contre le décrochage scolaire au travers du modèle d'éducation inclusive mis en place par les Ecoles de la Deuxième Chance et par ses compétences en matière de formation et d'orientation. A ce titre, des actions visant la création et la diffusion d'informations sur les formations et les métiers pourront être menées en faveur des publics scolaires, étudiants et apprentis, ainsi que de leur famille.

3- Appui à la mobilité professionnelle ou à vocation de formation

L'Etat et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur conviennent que :

➤ **Sur le volet déconcentré du Programme national FSE+ 2021-2027**

La DREETS Provence Alpes Côte d'Azur interviendra en matière de mobilité des demandeurs d'emploi et des inactifs dès lors qu'une levée de freins en matière de mobilité professionnelle est nécessaire au retour à l'emploi. Elle pourra s'il y a lieu financer des actions spécifiques à cette thématique.

Elle associera ces actions d'appui à la mobilité directe à des parcours de mobilité spécifiques au sein des Etats membres de l'UE ou à l'international, à destination des jeunes, dans une perspective d'insertion professionnelle.

Priorité sera donnée aux jeunes résidant dans les quartiers relevant de la politique de la ville et aux jeunes NEET

En matière de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), elle invitera les entreprises à mieux appréhender les questions de mobilité, notamment en vue de réduire les freins aux recrutements.

➤ **Sur le programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes FEDER-FSE+ FTJ 2021-2027**

Dans le cadre de leurs échanges, et afin d'assurer une prise en charge globale des publics, l'Etat et la Région conviennent que l'ensemble des projets relevant de cette thématique relèveront de la DREETS Provence Alpes Côte d'Azur.

4- L'Economie Sociale et Solidaire

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est un levier majeur de développement du marché du travail. A ce titre, l'Etat et la Région interviennent en complémentarité au travers des types de structures soutenues.

En conséquence, ils conviennent que :

➤ **Sur le volet déconcentré du Programme national FSE+ 2021-2027**

L'intervention du PN FSE sera mise en œuvre par la DGEFP et donc au niveau central uniquement, via un organisme intermédiaire national. Elle porte sur le financement d'une action de têtes de réseaux et des dispositifs locaux d'accompagnement (DLA). La DREETS Provence Alpes Côte d'Azur n'interviendra pas sur le champ de l'économie sociale et solidaire au niveau déconcentré.

En revanche, au titre du financement de l'insertion par l'activité économique (IAE), des parcours d'accompagnement en chantiers d'insertion ou associations intermédiaires relevant des secteurs de l'ESS pourront être financés.

➤ **Sur le programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes FEDER-FSE+ FTJ 2021-2027**

L'intervention de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sera mise en œuvre par le financement des actions de promotion, sensibilisation et de communication autour de la création/reprise d'entreprises, des actions qui permettent de détecter, préparer, former, orienter les entrepreneurs en devenir nécessitant un accompagnement renforcé, notamment dans les QPV et territoires ruraux pour lesquels l'entrepreneuriat ressort comme un facteur d'inclusion, et pour les projets relevant de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale.

5- Le soutien à l'apprentissage

L'apprentissage est une voie d'accès privilégiée à la formation, à l'insertion des jeunes sur le marché du travail.

L'Etat et la Région conviennent que :

➤ **Sur le volet déconcentré du Programme national FSE+ 2021-2027**

La DREETS Provence Alpes Côte d'Azur interviendra sur des actions visant à sécuriser les parcours en alternance, lutter contre le décrochage des jeunes incluant les apprentis et favoriser leur mobilité.

Toute intervention relative à l'apprentissage telles que le développement et la promotion de l'apprentissage, le soutien aux apprentis et salariés en alternance, la sécurisation des parcours idoines, la lutte contre le décrochage des apprentis, les actions de mobilisation des employeurs visant à faciliter le recrutement d'alternants et d'apprentis, s'inscrit dans le cadre du volet déconcentré du programme national FSE+.

➤ **Sur le programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes FEDER-FSE+ FTJ 2021-2027**

Au travers de sa compétence en matière d'orientation et au regard de la loi du 5 septembre 2018, la Région contribue à la mise en œuvre du développement de l'apprentissage de manière équilibrée sur le territoire. Elle pourra intégrer des actions de promotion de l'apprentissage et, en complémentarité avec l'Etat, pourra soutenir la majoration de la prise en charge des contrats d'apprentissage assurée par les opérateurs de compétence.

6- Actions de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme

L'investissement dans l'acquisition de compétences clés et/ou de base, de compétences linguistiques et numériques des personnes en difficulté participe à leur insertion durable

L'Etat et la Région conviennent que :

➤ **Sur le volet déconcentré du Programme national FSE+ 2021-2027**

Au travers des actions inclusives d'appui au retour à l'emploi, incluant la levée des freins accessoires aux questions de qualification, la DREETS Provence Alpes Côte d'Azur pourra inscrire dans les projets soutenus des modules visant la lutte contre l'illettrisme ou l'illectronisme, qui constituent non seulement une levée de freins mais également un socle nécessaire à l'accès aux droits.

Ce type d'action visera tous les publics suivis hors salariés, et hors dispositif compétences clés géré par la Région : demandeurs d'emploi, inactifs, publics les plus démunis.

➤ **Sur le programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes FEDER-FSE+ FTJ 2021-2027**

Au travers de sa compétence en matière de formation professionnelle et d'orientation, la Région soutiendra la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme pour permettre l'accompagnement des publics et soutenir l'innovation pédagogique. Elle pourra également intervenir sur la sensibilisation, l'information et l'appui aux acteurs de l'orientation, de la formation et de l'insertion.

7- Innovations et l'expérimentation sociale

Les règlements européens définissent l'innovation sociale comme des activités dont les fins comme les moyens revêtent un caractère social et en particulier celles relatives à la conception et à la mise en œuvre de nouvelles idées (concernant les services, produits, modèles).

Ces nouvelles idées répondent à des besoins sociaux tout en créant de nouvelles collaborations ou relations sociales, bénéficiant ainsi à la société et renforçant sa capacité à agir via des expérimentations renforçant les approches basées sur des partenariats associant les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile.

L'Etat et la Région conviennent que :

➤ **Sur le volet déconcentré du Programme national FSE+ 2021-2027**

Au titre de la priorité n°6 « Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants », l'objectif de la DREETS Provence Alpes Côte d'Azur est de soutenir des projets adressant des défis sociaux et sociétaux en complément de l'intervention des politiques publiques.

En vue de créer un écosystème favorable à l'innovation sociale, la DREETS Provence Alpes Côte d'Azur financera des actions d'essaimage des expérimentations nouvelles ayant fait preuve de leur efficacité au plan national ainsi que des actions inédites non proposées actuellement par le service public de l'emploi, si de nouveaux enjeux et de nouveaux projets sont identifiés au plan régional.

Ce type d'innovation sera par ailleurs respectueux de son champ de compétences : accompagnement des inactifs et des demandeurs d'emploi, insertion des jeunes, lutte contre la pauvreté, handicap, accès à l'emploi des femmes et des seniors.

➤ **Sur le programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes FEDER-FSE+ FTJ 2021-2027**

L'intervention du programme régional sera mise en œuvre par le soutien aux projets d'accompagnement des personnes sans emploi, en reconversion ou rencontrant des difficultés pour s'insérer durablement dans l'emploi, pour lesquelles la création ou la reprise d'entreprise est un moyen d'accès, de maintien ou de retour à l'emploi, notamment les demandeurs d'emploi, les inactifs (dont les jeunes).

Les actions soutenues s'inscriront dans le champ d'intervention régional soit la dynamique entrepreneuriale, la formation, l'orientation et l'égalité d'accès et le soutien à une offre de santé de proximité.

8- La santé

L'Etat et la Région conviennent que :

➤ **Sur le volet déconcentré du Programme national FSE+ 2021-2027**

En matière d'accès à la santé, la DREETS Provence Alpes Côte d'Azur interviendra dans le cadre du volet inclusion notamment au titre d'actions en faveur de l'aide aux plus démunis et de l'accès aux droits.

L'objectif visé, incluant la détection de problématiques particulières (notamment les addictions), est de proposer aux participants une solution concrète aux difficultés soulevées dans le diagnostic, de manière à résoudre concrètement les difficultés rendant complexe leur accès à l'emploi.

A titre exceptionnel, des actions spécifiques d'accès à la santé pourront être soutenues dans le cadre de l'accès aux droits des plus démunis.

➤ **Sur le programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes FEDER-FSE+ FTJ 2021-2027**

La Région au travers du FSE+ souhaite soutenir une offre de santé de proximité pour l'ensemble de la population et notamment pour les publics les plus défavorisés. Il s'agira de lutter contre les déserts médicaux de certains territoires dont l'indice de défavorisation sociale est le plus élevé au travers du cofinancement des bourses de stages aux internes sur ces territoires, de l'accompagnement et la formation des professionnels de santé et des publics à la télémédecine, et du repérage, de l'information et orientation des publics fragilisés vers un système de santé.

Conjointement, les Programmes National FSE+ et Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes FEDER-FSE+ FTJ 2021-2027 pourront intervenir sur des thématiques transversales dans les champs de la lutte contre les discriminations et les inégalités.

ARTICLE 2 – GOUVERNANCE DE LA MISE EN ŒUVRE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN

L'Etat et la Région s'engagent à renforcer la coopération de la mise en œuvre du FSE+ sur leur territoire.

L'Etat et la Région communiqueront sur leurs sites internet cet accord de lignes de partage et ses avenants le cas échéant, permettant ainsi la bonne information aux potentiels porteurs de projets.

Les comités de suivi des fonds européens FEDER et FSE+, coprésidés par le/la présidente du conseil régional et le/la préfet.te de région permettront d'assurer une vision partagée de la mise en œuvre des fonds européens, utilisés à l'échelon régional, quelle que soit l'autorité de gestion.

En complément, l'Etat et la Région assurent en continu une information réciproque sur les projets sélectionnés au sein de leurs comités de programmation afin d'éviter tout risque de double financement et assurer le cas échéant une cohérence de leurs interventions.

A cette fin, les services mettront en place un précomité de programmation technique voué à partager une information réciproque sur les actions dont le financement est pressenti.

Des réunions de coordination entre les services de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Etat en région, pourront être organisées afin d'assurer une mise en œuvre opérationnelle cohérente des fonds européens sur le territoire.

Des modalités de coordination additionnelles telles que des conférences des cofinanceurs régionaux sur des thématiques, secteurs ou zones géographiques pourront être organisées. Les contractants se laissent la possibilité d'améliorer les modalités de gouvernance en cours de programmation.

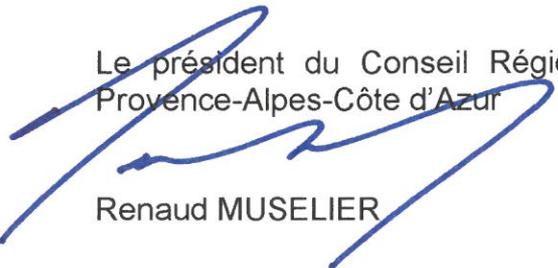
Des avenants au présent accord seront conclus en cas d'évolution du cadre des politiques publiques nationales et territoriales.

Fait à Marseille, le **19 MAI 2022**

Le préfet de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur


Christophe MIRMAND

Le président du Conseil Régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur


Renaud MUSELIER

